



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251216-251216_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Publication : 18/12/2025



DELIBERATION N° 251216_005

OBJET : FINANCES : ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE SEIZE DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : René GRANGE à Annie CHAPUIS - Hervé LASSABLIÈRE à Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON à Jeanine RONGERE - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Gérard HAEGY à Christian BLANCHARD - Aline CIZERON à Christine MONTAGNY.

Absent : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élu pour la session : Pierre THOLLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement est nécessaire au montage du projet de réhabilitation de la mairie ;

Considérant l'état d'avancement des travaux de réhabilitation de la mairie ;

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits de paiement sur l'exercice 2025 ;

Le conseil municipal sera invité à délibérer pour actualiser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la réhabilitation de la mairie ainsi que détaillé ci-après :

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget 2025, par décision modificative n°4.

Libellé Réhabilitation mairie	Montant Autorisation de programme TTC	Crédit paiement 2022	Crédit paiement 2023	Crédit paiement 2024	Crédit paiement 2025	Crédit de paiement 2026
Dépenses	2 955 000 €	65 142 €	19 929 €	822 262 €	2 040 720,22 €	6 946,78 €
Recettes	1 106 000 €			336 553 €	527 000 €	242 447 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, l'actualisation de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de la réhabilitation de la mairie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Pierre THOLLY

